



Centre  
vendéen  
de  
recherches  
historiques.



**Cahier des clauses scientifiques et techniques  
de l'inventaire général du patrimoine culturel  
de la vallée de la Sèvre Niortaise dans le Marais poitevin**



## **Préambule**

Seconde zone humide de France par sa superficie, la première de la façade atlantique, le Marais poitevin est un élément majeur dans l'histoire et la géographie du Centre-Ouest de la France. Il revêt une richesse écologique mais aussi culturelle et patrimoniale reconnue au niveau régional, national voire international. Sans cesse modelé par l'homme depuis le Moyen-Age au moins, il constitue un milieu complexe qui dépasse les seules limites de la "Venise Verte", cathédrale d'eau et de verdure chère aux promeneurs en barques. Rassemblant plusieurs entités géographiques complémentaires (marais desséchés, marais mouillés, marais intermédiaires, terres hautes), il forme un système hydraulique aux interactions nombreuses entre l'homme et son environnement.

La Sèvre Niortaise constitue la colonne vertébrale de cet espace où l'eau occupe le premier rôle. Ce fleuve côtier, comme l'ensemble du Marais poitevin, fait dès lors l'objet de nombreuses politiques et actions de gestion, de préservation mais aussi de valorisation, notamment à des fins touristiques. Le dernier en date est un projet de tourisme "fluvial", porté par le Parc naturel régional du Marais poitevin et les différentes collectivités locales présentes sur le territoire, dont la Région Nouvelle-Aquitaine.

Afin de soutenir ces projets et de leur fournir un socle de connaissance scientifique opérationnel, la Région Nouvelle-Aquitaine, relayant la décision de la Région Poitou-Charentes du 27 mars 2015 sur son programme pluriannuel d'Inventaire général du patrimoine culturel 2015-2020<sup>1</sup>, a souhaité conduire une opération d'inventaire sur les rives de la Sèvre Niortaise dans la traversée du Marais poitevin.

### **1. Les objectifs de l'enquête**

Cette enquête d'inventaire répond à la nécessité de constituer un socle de connaissances indispensable aux politiques menées sur le territoire par les différents acteurs locaux (Parc naturel régional du Marais poitevin, Régions, Départements, communautés de communes ou d'agglomération...). Valorisation culturelle et touristique, gestion et protection du patrimoine, de l'habitat et de l'environnement, politiques d'urbanisme, etc : ces acteurs trouveront dans les données collectées, analysées et mises à la disposition de tous, des outils propres au développement de nombreuses actions.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient particulièrement les projets et leurs acteurs impliqués dans le Marais poitevin et autour de la Sèvre Niortaise, considérant qu'il s'agit là d'un des marqueurs essentiels de l'identité régionale. Ce soutien est notamment affirmé par le Plan régional d'attractivité du territoire élaboré en 2014, et dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020. Celui-ci met particulièrement l'accent sur le projet de tourisme "fluvial" porté depuis 2013 par le comité départemental du tourisme des Deux-Sèvres, puis par le Parc interrégional du Marais poitevin. Un tel projet prévoit une offre de navigation autour du pôle d'attractivité à la fois paysager, écologique, patrimonial et économique que constitue une vallée comme celle de la Sèvre Niortaise. L'inventaire du patrimoine pourra fournir à un projet comme celui-ci des données utilisables par exemple pour des circuits de visite autour de la Sèvre Niortaise, à partir des étapes prévues dans toute la traversée du Marais poitevin.

---

<sup>1</sup> Ce programme pluriannuel concerne deux autres vallées, la Gartempe et la Charente.

De son côté, le Centre vendéen de recherches historiques (CVRH), groupement d'intérêt public qui associe la Région Pays-de-la-Loire, le Département de la Vendée, Sorbonne-Université et la Société d'émulation de la Vendée, a pour objectif de réaliser et promouvoir tous travaux de recherche scientifique et d'édition portant sur l'histoire et le patrimoine de la Vendée prise au sens large (y compris ses territoires limitrophes, incluant donc le Marais poitevin dans son ensemble).

Répondant aux objectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine d'une part, du CVRH d'autre part, l'opération d'inventaire consiste à recenser, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine culturel des rives de la Sèvre Niortaise, espace aux enjeux historiques et environnementaux majeurs. De ce fait, elle prendra plus particulièrement en compte les éléments du patrimoine (bâtiments, aménagements mais aussi objets) à la fois pour leur intérêt historique et patrimonial et pour ce qu'ils révèlent des relations étroites entre l'homme et un environnement aussi particulier.

L'étude concerne les communes riveraines de la Sèvre Niortaise situées sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans les Deux-Sèvres et en Charente-Maritime. La même étude est menée sur les rives vendéennes du fleuve par le Département de la Vendée, avec le soutien de la Région Pays-de-Loire, en collaboration scientifique interrégionale avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le CVRH.

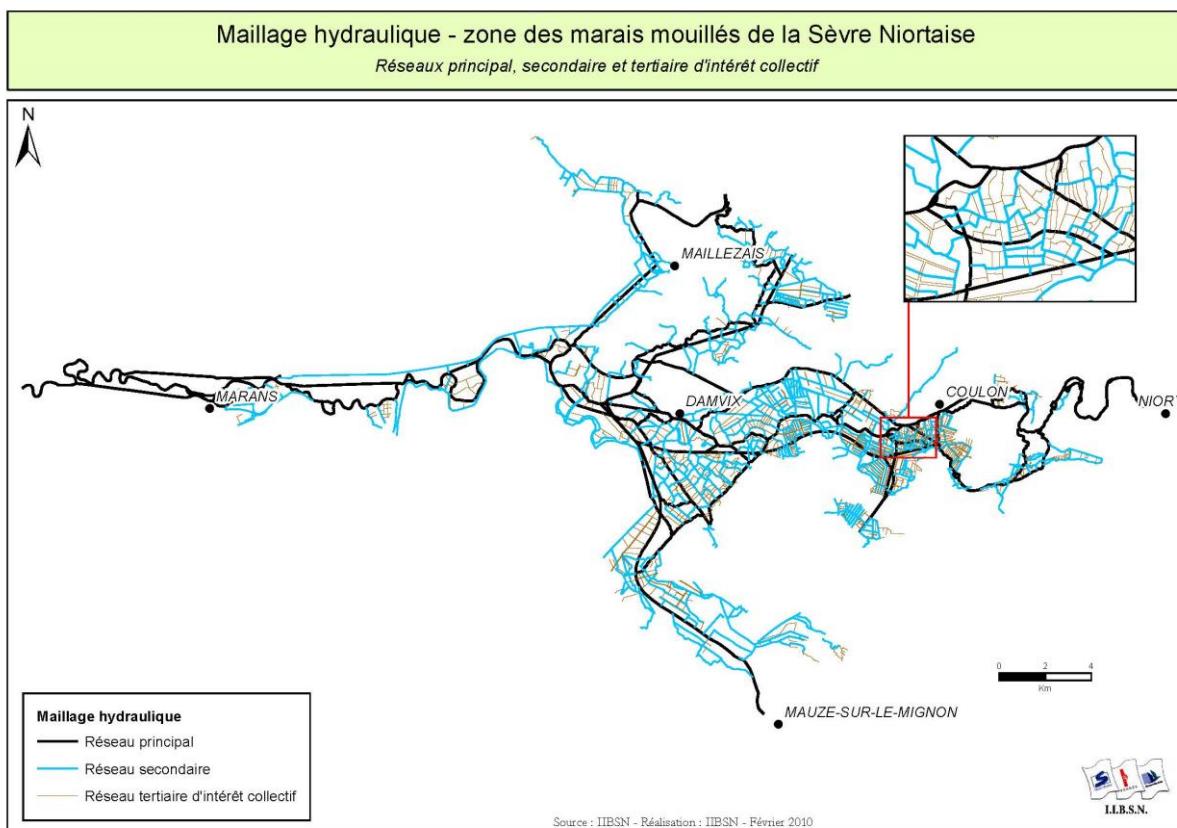
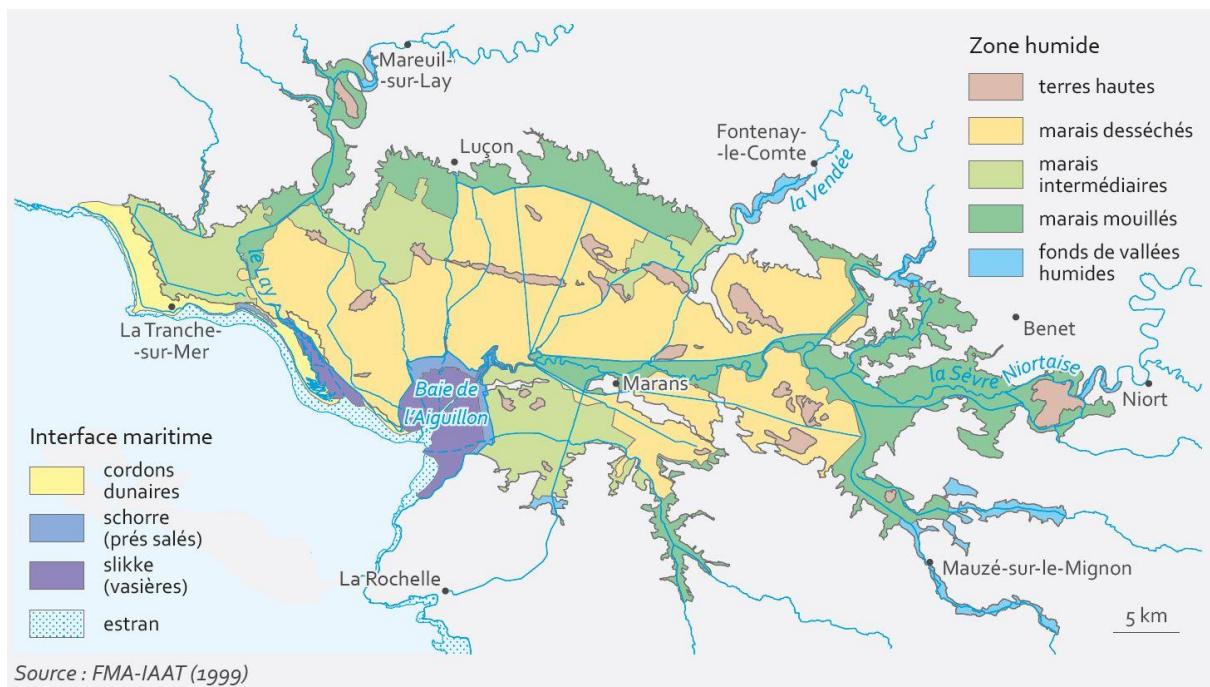
## **2. Délimitation de l'étude dans le temps et dans l'espace**

La délimitation du territoire concerné prend en compte à la fois les moyens humains disponibles, les objectifs des projets auxquels l'étude peut fournir des matériaux, et la nécessité de fournir à ces mêmes projets des résultats exploitables à moyen terme. Mise en œuvre parallèlement au projet de tourisme "fluvial" sur la Sèvre Niortaise, l'opération d'inventaire en adopte les limites géographiques. Ces limites correspondent du reste à la partie navigable de la Sèvre, depuis Niort jusqu'à Marans, et de son seul affluent sur sa rive gauche, le Mignon.

### ***2.1. Un fleuve, une vallée, des marais***

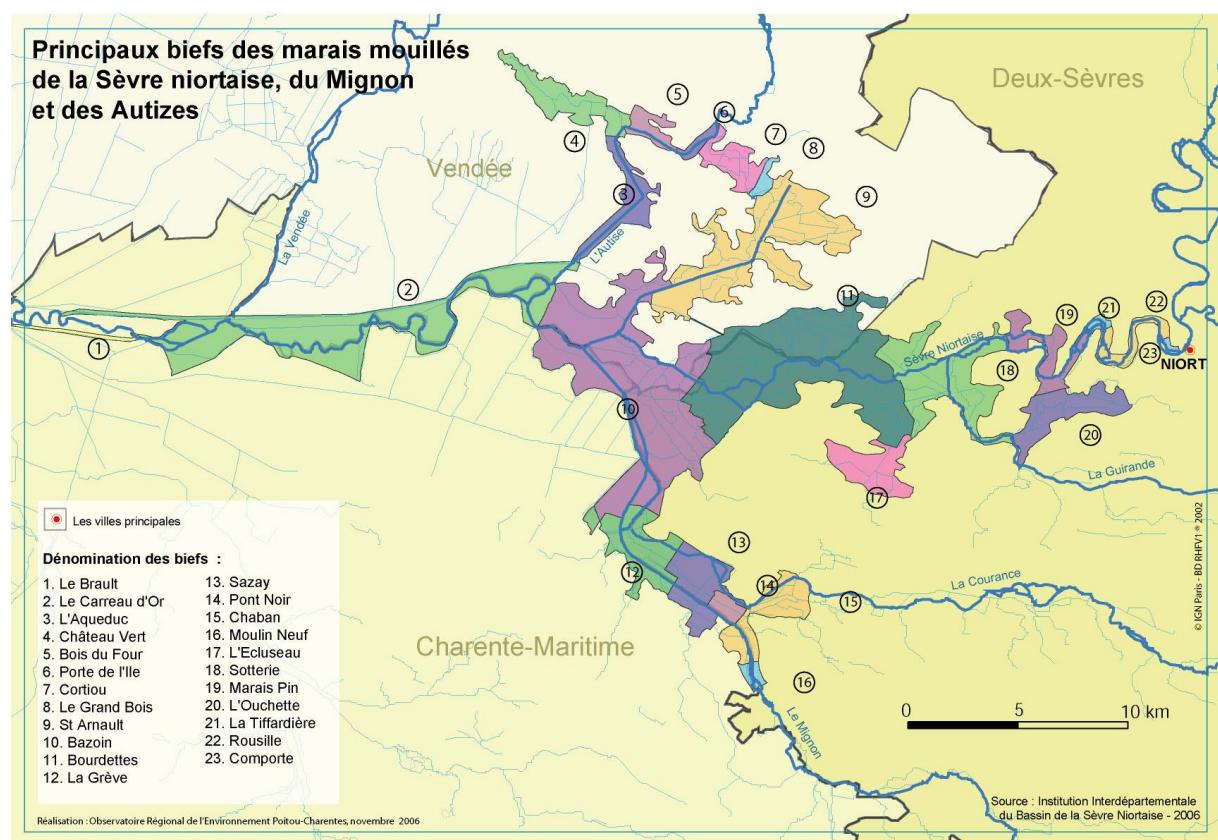
La Sèvre Niortaise est un fleuve côtier bien plus étendu que dans sa seule traversée du Marais poitevin : long de plus de 158 kilomètres, il prend sa source à l'est de Niort, sur la commune de Sepvret. De Sepvret à Niort, en dessinant des boucles sur plus de 50 kilomètres, la Sèvre Niortaise n'est pas navigable. Elle le devient dans le chef-lieu des Deux-Sèvres, au port situé au pied des anciennes chamoiseries Boinot.

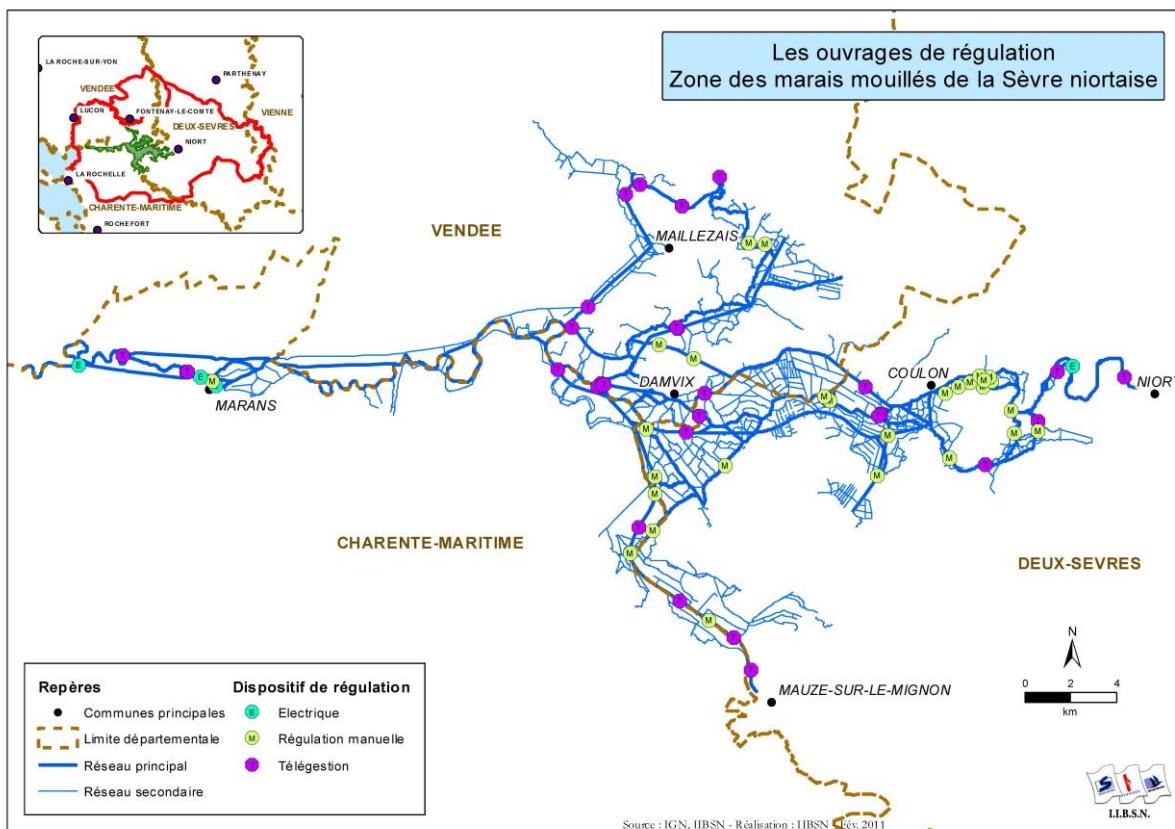
A partir de là, la Sèvre Niortaise s'écoule sur plus de 100 kilomètres en direction de la baie de l'Aiguillon, via le Marais poitevin. Elle traverse 6 communes dans les Deux-Sèvres (Niort, Magné, Coulon, Sansais, Le Vanneau, Arçais), 5 en Charente-Maritime (La Ronde, Taugon, Saint-Jean-de-Liversay, Marans et Charron), et 8 en Vendée (Benet, Le Mazeau, Damvix, Maillé, Vix, L'Île-d'Elle, Sainte-Radégonde-des-Noyers et Puyravault).



D'une commune à l'autre, la Sèvre Niortaise traverse une des principales entités paysagères du Marais poitevin : les marais "mouillés". Ainsi appelés parce qu'ils sont toujours inondables, ces marais sont situés de part et d'autre de la Sèvre et de ses affluents, surtout en amont de Damvix mais aussi sur une bande de territoire plus ou moins étroite qui accompagne le fleuve jusqu'à la mer. Ces marais ont été aménagés à partir du XIX<sup>e</sup> siècle pour faciliter l'écoulement de l'eau, notamment en créant des barrages pour étager le niveau d'eau, et des canaux de redressement pour éviter certains méandres.

Avec ses affluents, le Mignon, les Autises et la Vendée, la Sèvre Niortaise constitue depuis cette époque le réseau dit "principal" des voies d'eau des marais mouillés (auquel viennent se greffer un réseau dit "secondaire" et un réseau dit "tertiaire d'intérêt collectif"). Pour une bonne gestion de son niveau d'eau et de sa navigabilité, la Sèvre est, comme ses affluents, divisée en une dizaine de biefs principaux, délimités par des barrages auxquels sont associées des écluses pour le passage des bateaux : barrages et écluses de Comporté et de la Roussille, à Niort, des Bourdettes et de Bazouin, à Damvix, des Enfreneaux à Marans, du Brault, à Charron...





A partir de Maillé et de La Ronde, la Sèvre et les marais mouillés sont encadrés par une ligne de digues édifiées au XVII<sup>e</sup> siècle pour protéger les marais situés de l'autre côté : les marais desséchés. Canaux et fossés rectilignes y drainent les terres vouées aujourd'hui principalement à la céréaliculture. Les principaux canaux de dessèchement convergent vers la baie de l'Aiguillon, au Brault, pour y déverser les eaux des marais desséchés via des écluses ou portes à flot.

Ils y retrouvent la Sèvre Niortaise qui achemine de son côté vers la mer l'eau des marais mouillés. A Marans puis à Charron, autour des écluses du Brault, elle dessine des derniers méandres, à travers des espaces plus maritimes que fluviaux, puis se jette dans la baie de l'Aiguillon.

Axe structurant du Marais poitevin, la Sèvre Niortaise et ses rives recèlent une bonne part de sa richesse écologique. Depuis les prairies des marais mouillés jusqu'aux vasières de la baie de l'Aiguillon, elles abritent de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. L'intégralité du parcours du fleuve est dès lors compris dans une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et dans la liste des sites Natura 2000. En amont de Maillé, la Sèvre traverse le site classé du Marais poitevin, et un arrêté de protection de biotope protège ses derniers kilomètres en amont du Brault.

## 2.2. Onze communes de part et d'autre de la Sèvre Niortaise

Au total, l'opération d'inventaire concerne 6 communes dans les Deux-Sèvres (Niort, Magné, Coulon, Sansais, Le Vanneau, Arçais) et 5 en Charente-Maritime (La Ronde, Taugon, Saint-Jean-de-Liversay, Marans et Charron).

Pour respecter les délais impartis, et pour répondre au besoin de données utilisables par exemple par des visiteurs se promenant en bateau sur la Sèvre et à pied ou en vélo sur ses rives, l'étude se concentrera sur une zone d'environ 1000 mètres de part et d'autre de la Sèvre Niortaise, ainsi que sur les bourgs s'ils ne sont pas déjà compris dans cette zone. Cette distance pourra être modulée au cas par cas afin de ne pas se priver d'éléments intéressants qui n'entreraient pas dans cette limite. Par ailleurs, au-delà des 1000 mètres et pour chaque commune, l'étude portera sur les éléments les plus intéressants et les plus représentatifs du patrimoine (bâtiments publics, religieux, civils...), afin là encore de livrer des matériaux utiles aux projets de valorisation culturelle et touristique autour de la Sèvre Niortaise.

En amont, l'étude commencera par le port de Niort. Situé au pied des anciennes usines de chamoiserie Boinot, il est aujourd'hui le point de départ de toute navigation sur la Sèvre Niortaise. La distance des 1000 mètres adoptée pour l'opération sera ici appliquée en amont du port, c'est-à-dire en remontant la Sèvre jusqu'à la station de pompage du Pissot et à l'ancien moulin de Bessac. Toutefois, le patrimoine de la ville de Niort pouvant nécessiter une étude à part entière, l'opération se limitera dans la traversée du secteur urbain aux bâtiments et aménagements construits immédiatement sur les bords de Sèvre. En aval du port de Niort, l'élargissement à la zone de 1000 mètres de chaque côté du fleuve commencera là où prend fin la ville, à l'extrémité du quai Maurice-Métayer.

En aval de la vallée de la Sèvre Niortaise, l'étude se poursuivra au-delà du port de Marans, point d'arrivée du projet de tourisme "fluvial". Elle prendra ainsi en compte les rives de la Sèvre Niortaise jusqu'à l'embouchure du fleuve, à Charron.

## ***2.2. S'inscrire dans la longue durée***

L'Inventaire général du patrimoine a pour objectif d'observer et d'analyser les éléments du patrimoine dans leur contexte géographique mais aussi chronologique. Il nécessite donc de raisonner dans la longue durée. Cet impératif est d'autant plus vrai que l'opération d'inventaire de la vallée de la Sèvre Niortaise s'inscrit dans les problématiques de l'histoire de l'environnement, celle des relations, sur le long terme, entre l'homme et son environnement.

À ce titre, l'étude prendra en compte les témoignages les plus anciens et significatifs de la présence humaine le long de la Sèvre Niortaise, sans toutefois aller jusqu'à entreprendre des études archéologiques. En revanche, le repérage des éléments bâties sera exhaustif pour les périodes allant du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Les problématiques de l'étude ne justifient pas de porter une attention particulière aux édifices du dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle ; cependant, la période des années 1960 pourra être dépassée pour certaines réalisations jugées exceptionnelles (en particulier pour des œuvres d'architecte ou des bâtiments publics).

### **3. Les enjeux scientifiques**

#### **3.1. *Un patrimoine partiellement identifié***

Le Marais poitevin est un territoire qui, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a fait l'objet de très nombreuses publications et études : récits de voyages, études techniques, ouvrages historiques, géographiques, ethnographiques ou environnementalistes se sont multipliés, surtout au cours des trente dernières années. De nombreux acteurs, particuliers, associatifs ou institutionnels, travaillent sur ce territoire depuis de nombreuses années, chacun portant son regard sur un espace aussi particulier, à l'histoire aussi particulière. Depuis *l'Histoire des dessèchements des lacs et marais de France* par le comte de Dienne en 1891 ; et depuis l'ouvrage d'Étienne Clouzot, en 1904, sur *Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du X<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle* ; jusqu'à la thèse d'École des Chartes consacrée en 2002 à l'histoire de l'environnement dans le Marais poitevin du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup><sup>2</sup>, l'histoire des aménagements successifs du Marais depuis le Moyen Age est bien connue.

Paradoxalement, et malgré ce nombre important d'études et de publications, le patrimoine culturel de la vallée de la Sèvre Niortaise dans la traversée du Marais poitevin n'est que partiellement identifié. Il l'est à travers les différentes publications parues ces dernières décennies mais qui n'en montrent souvent que les traits saillants. En 1998-2000, un inventaire du patrimoine lié à l'eau dans le Marais poitevin a été conduit par le Groupe d'Action Locale Leader II Sud-Vendée, en lien avec le service de l'Inventaire du patrimoine de la Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire. Cette étude n'a cependant concerné que les ouvrages hydrauliques de la partie vendéenne du territoire ; le délai imparti pour l'étude n'a pas permis de mener des recherches en archives approfondies.

En 1999-2000, l'association Atemporelle a réalisé pour le Parc interrégional du Marais poitevin un inventaire sommaire du patrimoine des 72 communes constituant le territoire du Marais. Il s'agissait de réaliser un outil interne de connaissance et de gestion pour le Parc. Une base de données a été réalisée à l'issue d'un travail d'enquête sur le terrain et d'étude documentaire. Cette base est principalement accessible en interne au Parc, et sa consultation est rendue peu aisée par le vieillissement de sa technologie. Elle peut cependant servir d'une bonne base à un inventaire général du patrimoine culturel de la Sèvre Niortaise.

La connaissance de ce patrimoine par l'Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine, antérieurement à cette opération, est elle-même très partielle, voire lacunaire. Quelques éléments ont été étudiés dans le cadre de l'inventaire du patrimoine industriel (laiteries, tuileries...). En 1979-1980, le canton de Courçon (soit, pour ce qui concerne la vallée de la Sèvre Niortaise, les communes de La Ronde, Taugon et Saint-Jean-de-Liversay) a fait l'objet d'un inventaire général du patrimoine, après un pré-inventaire en 1974. Cette étude, réactualisée en 1994, a abouti à la réalisation de plus de 270 dossiers documentaires. Cette documentation est d'ores et déjà accessible sur les bases de données nationales Mérimée et Palissy du ministère de la Culture et de la Communication. À ces données s'ajoutent des photographies aériennes issues du fonds Henrard, des données éparses produites à l'occasion d'opérations d'urgence ou ciblées, et près de 300 références contenues dans le fichier topo-bibliographique du centre régional de documentation du patrimoine.

---

<sup>2</sup> Yannis Suire, *Le Marais poitevin : une écohistoire du XVI<sup>e</sup> à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Centre vendéen de recherches historiques, La Roche-sur-Yon, 2006, 534 p.

### **3.2. Un patrimoine diversifié et très lié au milieu**

Le patrimoine de la vallée de la Sèvre Niortaise dans la traversée du Marais poitevin s'inscrit dans différents contextes liés à l'occupation et à l'aménagement du territoire en général, du fleuve et de ses rives en particulier. Il s'agit parfois, rarement, d'un contexte urbain et péri-urbain, avec les traversées de Niort et de Marans. Ponts, quais, barrages, bâtiments liés à l'industrie et au commerce y traduisent les activités autour du fleuve. La Sèvre Niortaise traverse aussi quelques bourgs comme Coulon et Arçais, mais le plus souvent, seuls des hameaux et surtout des fermes bordent ses rives. Ces regroupements d'habitations se sont développés autour de points de passage (comme la Croix des Marys, à La Ronde), autour de noeuds hydrauliques (par exemple Bazouin), ou sur des terres hautes proches de la Sèvre (par exemple Thaire-le-Fagnoux, à Saint-Jean-de-Liversay). Ce sont dans ces regroupements d'habitations que devrait se situer une part importante du patrimoine inventorié : bâtiments publics, religieux et civils, maisons, anciennes fermes, objets...

Le patrimoine inventorié prendra place sans nul doute aussi sur le fleuve lui-même. Dans un milieu comme celui-ci, la frontière est étroite entre patrimoine culturel et patrimoine naturel. L'opération d'inventaire ne concerne pas le patrimoine naturel en tant que tel (faune, flore) ; en revanche, elle vise à montrer combien la Sèvre Niortaise et ses aménagements témoignent d'interactions et d'interdépendances, sur le long terme, entre l'homme et son milieu. L'étude rejoint en cela pleinement les préoccupations de l'histoire de l'environnement. Elle interroge la ou les manières dont les riverains de la Sèvre ont tiré parti de leur environnement et de ses atouts, tout en s'adaptant à ses contraintes. L'étude met en évidence la manière dont cette adaptation continue s'est traduite dans le patrimoine culturel.

Voilà pourquoi l'opération d'inventaire ne se limite pas au bâti et intègre une multitude d'éléments caractéristiques de la Sèvre Niortaise et de ses rives, de leur milieu, de leurs paysages et de leur évolution : quais, cales et autres aménagements portuaires, mais aussi ponts, barrages, écluses, vannes, digues, canaux de dessèchement ou de redressement, etc, constitueront autant de témoins des aménagements réalisés par l'homme depuis des siècles sur et autour de la Sèvre Niortaise. L'enquête comprend aussi une analyse historique de la construction du territoire et de ses paysages, à travers les cartes ou encore l'étude des aménagements humains. En cela, l'opération d'inventaire alimente la réflexion historique sur la "fabrique" du territoire du point de vue de l'occupation du sol et du peuplement.

## **4. La méthode mise en œuvre**

Comme toute opération d'inventaire, et conformément aux normes nationales de l'Inventaire général du patrimoine culturel, l'enquête comprend plusieurs phases qui, dans la pratique, se chevauchent.

La première étape consiste en un dépouillement bibliographique (ouvrages et revues de sociétés savantes, travaux universitaires...), iconographiques et archivistiques des documents disponibles dans les fonds d'archives locaux, en particulier des archives départementales. Seront notamment mises à profit la série O (dossiers communaux en préfecture) pour les archives concernant les biens communaux et édifices publics ; la série S (travaux publics) pour celles concernant les aménagements portuaires et hydrauliques (notamment les archives du service des Ponts et chaussées pour la navigation de la Sèvre Niortaise, conservées aux Archives départementales des Deux-Sèvres) ; la série Fi ainsi que tout dossier contenant des

documents figurés. La série Q (saisies révolutionnaires) sera également exploitée, de même que les séries d'Ancien Régime (E supplément, C, G, H...). Enfin, une attention particulière sera portée aux sources immatérielles, aux témoignages des habitants qui, le cas échéant, pourront faire l'objet d'un entretien enregistré.

La seconde phase consiste en un relevé systématique sur le terrain de tous les éléments patrimoniaux qui entrent dans le cadre de l'enquête. Ce relevé est effectué à l'aide d'une grille de recensement qui permet de localiser, de décrire, voire de dater l'élément retenu. Il s'accompagne d'une couverture photographique complète. Cette démarche à la parcelle permet d'effectuer des dénombrements, d'établir une cartographie très précise et de rédiger des synthèses. Elle permet également de distinguer d'abord les édifices simplement repérés à des fins statistiques ; ensuite, ceux qui sont plus particulièrement repérés en raison de leur intérêt ou de leur représentativité pour leur époque ou leur type architectural ; enfin, ceux qui méritent d'être sélectionnés et étudiés de manière plus approfondie, soit pour leur représentativité, soit, au contraire, pour leur caractère exceptionnel.

Dans un troisième temps, les informations collectées sur le terrain et recueillies dans les archives sont analysées et rassemblées dans une base de données. Celle-ci est constituée à l'aide de l'outil informatique "Gertrude" qui permet à la fois sa production et sa diffusion sur internet. Au sein de cette base de données, un traitement différencié est opéré en fonction de l'intérêt patrimonial des éléments inventoriés sur le terrain. Chaque élément simplement repéré à des fins statistiques fera l'objet d'un relevé minimum qui intégrera les informations relatives à son type architectural, sa localisation, son positionnement dans la parcelle, ses matériaux de construction, ses éventuels éléments de décor et sa période estimée de construction. Pour chaque commune, ces informations seront regroupées dans un tableau de repérage, lié au dossier collectif sur l'habitat (maisons et anciennes fermes).

Les éléments patrimoniaux recensés et ceux étudiés feront l'objet d'un dossier documentaire renseigné de manière plus ou moins précise et détaillée s'il s'agit d'un édifice recensé ou sélectionné. Chaque dossier est accompagné d'une ou de plusieurs photographies, et est géoréférencé. La synthèse des informations est effectuée dans des dossiers d'ensembles ou collectifs (de présentation de la commune, d'une agglomération, par famille architecturale, sur les caractéristiques et l'évolution de l'habitat, etc.).

## 5. Modes de restitution des données

Le base de données sera consultable au centre régional de documentation du patrimoine, site de Poitiers (102 Grand rue, 86000 Poitiers), et sur le site internet de l'Inventaire de Nouvelle-Aquitaine, [inventaire.poitou-charentes.fr](http://inventaire.poitou-charentes.fr). L'utilisation des données est libre, à la condition d'indiquer la source et, pour les photographies, le copyright de la Région, du CVRH ainsi que le nom du photographe. La base de données pourra être remise sous forme papier aux communes, dans un souci d'accessibilité aux personnes ne maniant pas l'outil informatique.

Outre les dossiers documentaires d'inventaire, des actions de valorisation seront organisées, en lien avec les acteurs locaux (communes, Parc naturel régional...). Des publications numériques portant sur les communes étudiées et leurs relations avec la Sèvre Niortaise seront proposées sur le site internet de l'Inventaire de Nouvelle-Aquitaine et sur celui du CVRH. Les collections nationales de l'Inventaire pourront être utilisées au terme de l'étude, pour des

publications généralistes, destinées à un large public (« Parcours du Patrimoine », « Images du Patrimoine »), ou plus spécialisées (« Cahiers du Patrimoine »).

Des conférences de restitution des résultats de l'inventaire pourront être organisées en lien avec les acteurs locaux. Elles porteront par exemple sur les communes étudiées au cours de l'année écoulée. Des expositions itinérantes sont aussi envisagées, notamment sur les liens entre patrimoine, paysages et environnement.

## **6. Moyens affectés à l'opération**

L'inventaire est réalisé par un chercheur, directeur du CVRH, spécialisé en histoire de l'environnement et dans l'histoire du Marais poitevin, et par ailleurs chargé par le Département de la Vendée de l'inventaire des communes vendéennes riveraines de la Sèvre Niortaise. Y contribueront aussi, entre autres, un autre chercheur, chargé de l'étude des objets mobilier, une administratrice de bases de données et les photographes professionnels du service de l'Inventaire de Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers. L'opération mobilisera aussi, de manière transversale, les autres compétences présentes au sein du service (valorisation multimédia, centre de documentation...).

Afin de préparer l'exploitation des données de l'inventaire par d'autres organismes, les personnes susceptibles d'assurer par la suite une mission de médiation patrimoniale seront sollicitées, dès la phase d'enquête, au sein des acteurs locaux notamment (collectivités locales, associations, Parc interrégional...).

## **7. Calendrier prévisionnel**

La faisabilité de l'opération (définition des enjeux, moyens à affecter, préfiguration des collaborations envisagées) a été étudiée en 2014-2015. Elle s'est inscrite dans le cadre de la préparation et du début de mise en œuvre du programme pluriannuel d'Inventaire général du patrimoine culturel adopté par la Région Poitou-Charentes le 27 mars 2015.

La phase véritablement opérationnelle, de terrain, de recherches et d'enregistrement simultané des données, a commencé en mars 2016, d'abord en direct par la Région Nouvelle-Aquitaine seule puis, à partir de 2018, par le CVRH avec le soutien de la Région. L'enquête doit se dérouler dans un premier temps jusqu'en 2020 (communes de Charron, Saint-Jean-de-Liversay, Taugon, La Ronde et Saint-Hilaire-la-Palud). Au-delà de cette durée d'enquête, il conviendra de renouveler le calendrier pour les communes qui resteront à étudier, et prendre en compte le temps de publication dans la durée globale de l'étude.

Après avoir commencé par Niort et Marans, l'enquête se déroule d'aval en amont, de Charron à Magné. Le détail de la programmation et de l'organisation du travail sur le terrain seront établis annuellement, en début d'exercice.